

CIRCULAIRE

Date : le 13 octobre 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 n° 2020-159

Destinataires : Tous les établissements de garde d'enfants, personnel du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, personnel du Programme d'allocations pour la garde d'enfants

Objet : Séances d'orientation sur le Programme d'allocations pour la garde d'enfants

Type : Politique Mesure à prendre
 Procédure À titre d'information

Sujet : Séances d'orientation sur le Programme d'allocations

Le 21 septembre 2020, une circulaire (COVID-19 : 2020-119) indiquant que le Programme d'allocations étudiait la possibilité de reprendre à l'automne les séances d'orientation sur les allocations du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a été envoyée à tous les établissements de garde d'enfants.

Dans le cadre de la réponse du Manitoba à la COVID-19, le Programme d'allocations organisera des séances d'orientation sous forme de vidéoconférences en ligne. Pour pouvoir assister aux vidéoconférences, votre établissement doit disposer d'un équipement informatique et d'un accès à Internet fiables. Si votre établissement n'est pas en mesure de participer à des vidéoconférences, le Programme d'allocations collaborera avec celui-ci pour organiser une séance d'orientation par conférence téléphonique.

Les conseillers du Programme d'allocations pour la garde d'enfants tiendront trois séances d'orientation vidéo sur les allocations le 2 novembre 2020. Les séances sont ouvertes à tous les établissements de garde d'enfants (garderies, prématernelles et garderies familiales) et durent environ une heure.

Lors des séances d'orientation, les conseillers en allocations passeront en revue les politiques et les procédures en matière d'allocations et clarifieront certains aspects des politiques (p. ex., la raison justifiant votre besoin de services de garde d'enfants). Ils

fourniront également des renseignements détaillés sur les processus d'évaluation et de paiement, et les exigences en matière de rapports.

Ces séances offrent aux nouveaux fournisseurs de services de garderie une excellente occasion de se familiariser avec le Programme d'allocations pour la garde d'enfants. Elles permettent aussi aux fournisseurs expérimentés de revoir les politiques et les procédures en vigueur.

Les séances d'orientation vidéo sont prévues à la date et aux heures suivantes :

le 2 novembre 2020 à 8 h 30 (en anglais seulement)

le 2 novembre 2020 à 10 h 30 (en français seulement)

le 2 novembre 2020 à 13 h 30 (en anglais seulement)

Veillez vous inscrire pour assister à une séance en particulier en appelant les Services de renseignements du Programme d'allocations pour la garde d'enfants au 204 945-8195 ou inscrivez-vous auprès de votre conseiller en allocations.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à une vidéoconférence, veuillez en aviser votre conseiller en allocations afin qu'il organise une réunion par conférence téléphonique avec votre établissement.

Si vous avez des questions supplémentaires sur les orientations en matière d'allocations, veuillez vous adresser à votre conseiller en allocations.

Veillez agréer nos meilleures salutations.

Programme d'allocations pour la garde d'enfants
Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants